

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES  
DU GIENNOIS**

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 mars 2023**

Le 7 mars 2023 à 14 h 00, le Comité Syndical s'est réuni au centre administratif de Gien, sur convocation de Monsieur Yves BOSCARDIN, Président, en date du 28 février 2023.

Elus : 22  
Présents : 14  
Votants : 15

**ETAIENT PRESENTS :**

**Communauté de communes de Berry Loire Puisaye :** Messieurs CHAILLOU, GEOFFRENET, Madame NIANG.

**Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais :** Messieurs BOSCARDIN, DEPRUN, GRAZIA, JEAN, SALIN.

**Communauté des communes Giennes :** Messieurs BATTISTI, BICHON, CHABOREL, CHAUVETTE, LANRIOT, Madame LAFAYE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

**Communauté des communes Giennes :** Monsieur NICOLAS pouvoir à M CHABOREL.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**Communauté de communes de Berry Loire Puisaye :** Messieurs BONGIBAULT, BOUGUET, GERVAIS, JACQUIER

**Communauté des communes Giennes :** Messieurs DELAGE CHENUET, MOREL

Monsieur Rémi BICHON a été désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2023-01 - Désignation de nouveaux délégués au sein du comité syndical du SMICTOM**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Par délibération du 13 décembre 2022, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a mis à jour les représentants au SMICTOM et désigné les personnes suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Alain DEPRUN	Isabelle ROBINEAU
Denis SALIN	Carmen SZEWEZUK
Stéphane GRAZIA	Florent DE WILDE
Yves BOSCARDIN	Christian CHEVALLIER
André JEAN	Stéphanie WURPILLOT

Le comité syndical prend acte de la désignation des délégués auprès du comité syndical du SMICTOM.

**2023-02 - Désignation d'un nouveau délégué au sein du comité syndical du SYCTOM de GIEN et CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Par arrêté préfectoral du 19 mai 1994, a été créée le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire regroupant d'une part le SMICTOM du GIENNOIS et d'autre part le SICTOM de Châteauneuf sur Loire.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le SYCTOM est administré par un comité syndical composé de 44 membres :

- 22 représentants le SICTOM de Châteauneuf sur Loire,
- 22 représentants le SMICTOM du GIENNOIS.

Suite à la démission de Monsieur Alain HECKLI, il appartient au comité syndical de désigner un nouveau délégué représentant le SMICTOM au sein du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en tant que représentant du SMICTOM du GIENNOIS au sein du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire Monsieur Alain DEPRUN.

Les représentants sont :

Michel BONGIBAUT	Denis SALIN
Pierre-François BOUGUET	Rémi BICHON
Michel CHAILLOU	Alain CHABOREL
Dominique GEOFFRENET	Philippe NICOLAS
Denis GERVAIS	Cédric CHAUVETTE
Hervé JACQUIER	Patrick CHENUET
NIANG Kiné	Jean-Michel DELAGE
Yves BOSCARDIN	Christiane LAFAYE
Stéphane GRAZIA	Philippe MEYER
André JEAN	Olivier MOREL
Pascal BATTESTI	Alain DEPRUN

**2023-03 – Election d'un vice-président**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Vu la délibération 2020-11 du 11 septembre 2020, fixant le nombre de vice-président à cinq.  
Considérant la démission de Monsieur Alain HECKLI, délégué de la Communauté de Commune Canaux et Forêt en Gâtinais  
Il y a lieu de procéder à l'élection d'un vice-président.

Ont fait acte de candidature Messieurs Denis SALIN et Alain CHABOREL

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 0

- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

#### ONT OBTENU

Monsieur Denis SALIN : 7 voix  
Monsieur Alain CHABOREL

Monsieur Alain CHABOREL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été élu premier vice-président du Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères du Giennois et immédiatement installé.

#### **2023-04 - Bureau – Remplacement d'un membre**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Vu la délibération 2020-11 du 11 septembre 2020 portant à cinq le nombre de vice-présidents,  
Vu la délibération 2020-12 du 11 septembre 2020 désignant les membres du bureau  
Considérant la démission de Monsieur Alain Heckli  
Le Président invite le Comité au remplacement d'un membre du Bureau.

Vu le vote à l'unanimité des membres du Comité autorisant le vote à main levée, il a été procédé à l'élection d'un membre du Bureau.

A fait acte de candidature Monsieur CHABOREL

Monsieur CHABOREL à l'unanimité des membres présents, a été élu membre du Bureau du SMICTOM du GIENNOIS, et immédiatement installé.

Les membres du Bureau sont Messieurs CHAUVETTE, CHAILLOU, BICHON, GEOFFRENET et CHABOREL.

#### **2023-05 - Commission d'appel d'offres à caractère permanent – Remplacement d'un membre**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

L'élection des membres de la Commission d'appel d'offres découle de l'article L1411-5, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, du Code général des collectivités territoriales :

« La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

(...)

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Par délibération 2020-15 du 11 septembre 2020, la liste conduite par Monsieur Michel CHAILLOU avait été élue :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Michel CHAILLOU</li> <li>- Monsieur Cédric CHAUVETTE</li> <li>- Monsieur Alain CHABOREL</li> <li>- Monsieur Alain HECKLI</li> <li>- Monsieur Jean-Michel DELAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Rémi BICHON</li> <li>- Monsieur Dominique GEOFFRENET</li> <li>- Monsieur Denis SALIN</li> <li>- Monsieur André JEAN</li> <li>- Monsieur Philippe MEYER</li> </ul>

Suite à la démission de Monsieur Alain HECKLI, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Comité syndical, vu l'article L.2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent par vote à main levée.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur André JEAN titulaire, Monsieur Stéphane GRAZIA suppléant

**SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
A CARACTERE PERMANENT**

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Michel CHAILLOU</li> <li>- Monsieur Cédric CHAUVETTE</li> <li>- Monsieur Alain CHABOREL</li> <li>- Monsieur André JEAN</li> <li>- Monsieur Jean-Michel DELAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Rémi BICHON</li> <li>- Monsieur Dominique GEOFFRENET</li> <li>- Monsieur Denis SALIN</li> <li>- Monsieur Stéphane GRAZIA</li> <li>- Monsieur Philippe MEYER</li> </ul>

**2023-06 - Commission des finances – Remplacement d'un membre**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Comité syndical, par délibération du 25 juin 2014, a décidé de constituer une Commission des finances composée de 8 membres, en plus du Président du Syndicat qui en est le président de droit.

Par délibération 2020-16 du 11 septembre 2020, Messieurs JEAN, CHAUVETTE, HECKLI, BICHON, GEOFFRENET, CHABOREL, CHAILLOU, RAT avaient été désignés membres de la commission des finances.

Vu la démission de Monsieur Alain HECKLI, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres de la Commission des finances comme suit :

Messieurs JEAN, CHAUVETTE, GRAZIA, BICHON, GEOFFRENET, CHABOREL, CHAILLOU, RAT.

**2023-07 - Commission communication – Remplacement d'un membre**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Monsieur le Président indique que suite à la démission de Madame Nicole SOUDAT, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour lui succéder à la commission communication.

Conformément à la délibération 2020-26 du 24 novembre 2020, la Commission communication est composée de 6 membres, en plus du Président du SMICTOM qui en est le président de plein droit.

Les membres de la commission communication actuels sont :  
Messieurs CHENUET, DELAGE, GEOFFRENET et SALIN ; Madame LECHAUVE.

Il est demandé à l'assemblée de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres de la Commission communication comme suit :  
Messieurs CHABOREL, CHENUET, DELAGE, GEOFFRENET et SALIN ; Madame LECHAUVE.

### **2023-08 - Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2022 de Monsieur le Trésorier Principal**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Monsieur CHAUVETTE présente le compte de gestion de l'exercice 2022 de Monsieur le Trésorier Principal, qui est en tout point identique au Compte administratif 2022.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par le Comité syndical.

### **2023-09 - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2022**

*Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE*

Monsieur CHAUVETTE présente le Compte administratif de l'exercice 2022, qui se résume comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - dépenses de fonctionnement : 9 080 278.69 €
  - recettes de fonctionnement : 9 702 461.93 €
- Section d'investissement :
  - dépenses d'investissement : 251 823.59 €
  - recettes d'investissement : 441 087.32 €

#### **Section de Fonctionnement / Dépenses : 9 080 278.69 €**

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 284 766.87 €
- Chapitre 012 - Charges de personnel : 140 810.27 €
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 4 445 457.96 €
- Chapitre 66 - Charges financières : 7 104.40 €
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 0 €
- Chapitre 68 - Dotations et provisions : 1 105.35 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 201 033.84 €

#### **Section de Fonctionnement / Recettes : 9 702 461.93 €**

- Chapitre 013 - Atténuation des charges : 1 558.00 €
- Chapitre 70 - Produits des services : 677 235.71 €
- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 8 565 009.50 €
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 22 968.78 €
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 6 970.39 €
- Chapitre 042 - Opérations d'ordres : 1 370.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 427 349.559 €

Section d'investissement / Dépenses : 251 823.59 €

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes : 91 440.00 €
- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 1 528.00 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 157 485.54 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 0 €
- Chapitre 040 – Amortissements des subventions : 1 370.00€

Section d'investissement / Recettes : 441 087.32 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 21 474.47€
  - Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 0 €
  - Chapitre 040 – Opérations d'ordre : 201 033,44€
- Résultat d'investissement reporté : 218 579,01 €

Monsieur CROIBIER, trésorier principal, se présente auprès des délégués et remercie le comité de l'avoir convié. Monsieur CROIBIER remercie l'ensemble du personnel comptable de la collectivité pour son sérieux dans son travail.

Monsieur CHAUVETTE est élu président de séance afin de mettre au vote l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2022. Monsieur BOSCARDIN, Président, quitte la séance.

Elus : 22  
Présents : 13  
Votants : 14

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte le Compte administratif de l'exercice 2022.

Monsieur BOSCARDIN entre en séance et remercie les délégués.

Elus : 22  
Présents : 14  
Votants : 15

**2023-10 - Affectation des résultats définitifs de l'exercice 2022**

*Rapporteur : Monsieur Yves BOSCARDIN*

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2022,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- de reprendre l'excédent d'investissement de 189 263.73 € au compte 001, et
- d'affecter en report à nouveau de la section d'exploitation le résultat de fonctionnement 2022 pour un montant de 622 183.24 € au compte 002 au budget primitif 2023.

**2023-11 - Débat sur les orientations budgétaires 2023**

*Rapporteur : Monsieur Cédric CHAUVETTE*

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 fait obligation d'organiser un débat au sein de l'Assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci

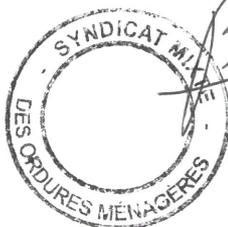
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la

République, vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2023, donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h00.  
Fait à Gien, le 8 mars 2023

Le secrétaire de séance  
Rémi BICHON

Le Président,  
Yves BOSCARDIN



Affiché 8 mars 2023